

## CAMPAGNE D'HABILITATIONS CTI

## Six nouveaux titres d'ingénieur.e.s pour la rentrée 2018

Alors que la campagne d'habilitation de l'ensemble des titres d'ingénieur du Cnam par la Cti bat son plein, l'établissement peut d'ores et déjà s'enorgueillir de six nouveaux parcours de formations qui seront proposés dès la rentrée de septembre.

En avril prochain, à l'issue d'une campagne qui aura duré 18 mois, avec les nouveaux parcours et sous réserve du renouvellement complet des titres existants, l'offre de l'EICnam comptera **18 diplômes d'ingénieur.e.s par la voie de la formation continue, 37 par la voie de l'apprentissage et 1 en formation initiale.**

### Les nouvelles habilitations au sein du réseau Cnam

#### Grand Est, site de Metz

ING70 – diplôme d'ingénieur du Cnam, spécialité Gestion des risques, en partenariat avec l'IF3E

#### Nouvelle-Aquitaine, site de Niort

ING71 – diplôme d'ingénieur du Cnam, spécialité Informatique, parcours Big Data et Intelligence Artificielle, en convention avec l'Université de Poitiers

#### Hauts de France, site de Beauvais

ING72– diplôme d'ingénieur du Cnam, spécialité Automatismes et robotique, en partenariat avec l'ITII Picardie

#### Paris

ING73–diplôme d'ingénieur du Cnam, spécialité Matériaux, en partenariat avec Ingénieurs 2000

CYC82– diplôme d'ingénieur du Cnam, spécialité Bioinformatique

#### Grand Est, site de Nancy

ING74 –diplôme d'ingénieur du Cnam, spécialité BTP, parcours Transitions numériques, en partenariat avec l'IF3E

### De nouvelles habilitations pour quelle procédure ?

Pour être accrédité à délivrer le titre d'ingénieur.e, un établissement doit suivre une **procédure d'accréditation périodique** menée par la Cti et s'assurer que la formation respecte les critères du référentiel de la commission (Références et Orientations).

Sans imposer de modèle à l'ensemble des écoles, **la Cti vérifie la bonne adéquation entre les besoins, le profil des ingénieur.e.s formé.e.s, les outils, les processus et les moyens mis en place par l'école.** Cette vérification est faite sur la base de l'analyse par les équipes d'audit de « critères majeurs » organisés en six champs :

Mission et organisation (formation/école/établissement)

Ouvertures et partenariat  
Formation des élèves ingénieurs  
Recrutement des élèves ingénieurs  
Emploi des ingénieurs diplômés  
Démarche qualité et amélioration continue.

## Une campagne d'habilitation et quelles étapes ?

Dix-huit mois auront été nécessaires pour mener à bien la campagne d'habilitation impliquant fortement **la direction de l'EICnam, les équipes pédagogiques nationales (EPN) ainsi que les centres Cnam en région (CCR)**. Ensemble, ils auront apporté à la Cti la preuve de **la pertinence et de la qualité de l'offre de formation ingénieur-e du Cnam**.

### Octobre 2016

L'EICnam entre dans la campagne en envoyant à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) une lettre d'intention qui présente notamment les formations pour une première demande d'habilitation.

### Janvier 2017

La DGESIP transmet à la Cti un avis favorable au dépôt des dossiers. Cet accord déclenche le travail d'élaboration des dossiers de demande d'habilitation. Le 5 juillet 2017, l'EICnam envoie au greffe de la Cti les 59 dossiers constitués - 51 pour les titres en renouvellement, 7 pour les titres en création et un dossier général présentant l'EICnam, ses missions, ses moyens -.

### Octobre 2017 - février 2018

Déroulement des auditions et audits sur sites.

Janvier 2018 : La Cti étudie en réunion plénière le dossier général du Cnam et statue sur les demandes de création  
Au total 6 formations habilitées sur les 7 présentées.

### Avril 2018

La Cti rendra un avis définitif sur les demandes de renouvellement.



1 septembre 2018

Déploiement des 6 nouvelles formations en régions :

Nouvelle-Aquitaine  
Grand Est  
Paris  
Hauts-de-France



## Qu'est ce que la Cti ?

Créée par la loi en 1934, la **Commission des titres d'ingénieurs (Cti)** est un organisme indépendant chargé d'évaluer toutes les formations d'ingénieur-e, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger.

Elle est composée d'un nombre égal de représentants du monde académique (16 membres) et du **monde socio-économique** (16 membres), nommés par arrêté du ministre de l'éducation nationale. **Une centaine d'experts** est par ailleurs associée à l'évaluation des formations. Ils sont choisis pour leurs compétences scientifiques, pédagogiques, internationales ou dans le domaine de l'assurance qualité. **Des experts élèves** ingénieurs participent également aux évaluations.

 Pour en savoir + sur la Cti

## Savez-vous que ?

Le titre d'ingénieur est :

protégé par la loi  
considéré dans les conventions collectives  
confère à ses titulaires le grade de master  
permet l'accès direct aux études de doctorat